



## EXPLORATION AMSECO LTÉE

306 Sherbrooke E, suite 200  
Montréal, QC H2X 1E6

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires d'Exploration Amseco Ltée :

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires (l'« **Assemblée** ») d'Exploration Amseco Ltée (la « **Société** ») sera tenue de façon virtuelle au

[https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_OGM1NTFhNDgtZTU1ZC00ZDI0LTk2NTMtYmU4YWFiYTZhM2I5%40thread.v2/0?context=%7b%22id%22%3a%2208106673-0658-4268-8ece-6bed33e6a991%22%2c%22oid%22%3a%2294b10f19-aeb4-41ce-b9a0-5893968fb4f5%22%7d,](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_OGM1NTFhNDgtZTU1ZC00ZDI0LTk2NTMtYmU4YWFiYTZhM2I5%40thread.v2/0?context=%7b%22id%22%3a%2208106673-0658-4268-8ece-6bed33e6a991%22%2c%22oid%22%3a%2294b10f19-aeb4-41ce-b9a0-5893968fb4f5%22%7d,)

le 3 août 2023 à 11h00, aux fins suivantes :

1. de recevoir et considérer les états financiers de la Société et le rapport des auditeurs s'y rapportant pour les exercices terminés : le 31 décembre 2021, et le 31 décembre 2022;
2. d'élire les administrateurs de la Société pour la prochaine année;
3. de nommer les auditeurs de la Société pour la prochaine année et d'autoriser les administrateurs à établir leur rémunération;
4. d'adopter le régime d'options d'achat d'actions à nombre variable, réservant un maximum de 10% des actions émises de la Société;
5. de traiter toutes autres questions qui pourraient être valablement soumise à l'Assemblée ou toute autre reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

PRENEZ AVIS qu'afin de nous conformer aux mesures imposées par les gouvernements fédéral et provincial dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos communautés, de nos actionnaires, de nos employés et d'autres parties prenantes, l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des actionnaires de la Société aura lieu de façon virtuelle uniquement par webdiffusion en direct. Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir et les personnes désignées auront tous une chance égale de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique. Toutefois, la grande majorité des actionnaires votent par procuration à l'avance, et vous êtes invités à voter par procuration avant l'assemblée.

Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaire d'actions de catégorie A dans les registres de la Société à la fermeture des bureaux le 29 juin 2023 (la « **date de référence** ») sont autorisées à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, à agir à l'assemblée et à y exprimer leurs droits de vote. Aucune personne devenue actionnaire après la date de référence ne sera habilitée à voter ou à agir à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir et les personnes désignées (y compris les actionnaires véritables qui souhaitent se nommer eux-mêmes ou nommer quelqu'un d'autre à titre de personne désignée) pourront participer à l'assemblée, y poser des questions et y voter en temps réel, pourvu qu'ils aient obtenu un accès à la plateforme de l'assemblée, qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société ci-jointe (la « **circulaire** »). Les détails spécifiques des questions qui précèdent devant être soumises à l'assemblée et les renseignements supplémentaires concernant la participation à l'assemblée figurent dans la circulaire.



**L'information sur les sujets devant être traités lors de l'Assemblée est incluse dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui accompagne le présent Avis de convocation.**

FAIT à Montréal (Québec) le 29 juin 2023

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Jean Desmarais  
Président

S'il vous est impossible d'assister à l'assemblée virtuelle, veuillez-vous référer aux instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote ci-joint afin d'exercer vos droits de vote par procuration dans les délais impartis. Les formulaires de procuration retournées au format papier, une fois dûment remplis, datés et signés, doivent être déposés ou reçus avant 11 heures (heure de l'est) le deuxième jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, aux bureaux de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Compagnie Trust TSX au 100 rue Adelaide Ouest, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1 ou encore être remis au président de l'assemblée lors de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci. Veuillez prendre note que si l'actionnaire a nommé un fondé de pouvoir, mais qu'il assiste à l'assemblée et qu'il participe à un scrutin, sa procuration sera automatiquement révoquée.

S'il vous est impossible d'assister à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les formulaires de procuration doivent être déposés ou reçus avant l'heure de fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, aux bureaux de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Compagnie Trust TSX au 100 rue Adelaide Ouest, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1 ou encore être remis au président de l'assemblée lors de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci. Veuillez prendre note que si l'actionnaire a nommé un fondé de pouvoir, mais qu'il assiste à l'assemblée et qu'il participe à un scrutin, sa procuration sera automatiquement révoquée.